



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL  
(Agrée par le ministère de la Jeunesse et des Sports)

**COMITE DU GERS**

cd32@petanque.fr

**NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE**

Présenté par : \_\_\_\_\_ du club : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nature du concours ou championnat : \_\_\_\_\_  
(Précisez la date, le lieu, la catégorie du concours ou championnat)

Indemnité d'arbitrage (voir page annexe)	
--	--

Indemnité kilométrique (2):		Kms X	0,30 €	
Frais de repas : (1)				
Frais d'hébergement : (1)				
Divers (à préciser) : (1)				

(1) joindre obligatoirement les pièces justificatives

(2) les km s'entendent du club d'appartenance au lieu de la rencontre

TOTAL DES FRAIS

--

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



# INDEMNISATION MINIMALE DES ARBITRES PAR JOURNÉE

Indemnités minimales applicables

TYPE DE COMPÉTITION	Début	GRADE DE L'ARBITRE			
		Départemental	Régional	National	Pool Elite
CHAMPIONNAT RÉGIONAL		50 €	60 €	70 €	80 €
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL CONCOURS RÉGIONAL		40 €	50 €	60 €	70 €
CONCOURS DÉPARTEMENTAL	14h30	40 €	45 €	50 €	55 €
	matin	50€			55€
	nocturne				
ELIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT	MATIN	50		60	70
	14H	40	50	60	70
CHAMPIONNAT DES CLUBS:	matin	50			55
	14h	40	45	50	55
COUPE DES CLUBS ET DE FRANCE		40	45	50	55
CONCOURS EN 4 PARTIES		30 €		40 €	

+ 5€ de l'heure au-delà de 22h

S'ajoute le repas du midi et/ou du soir s'il y a arrêt des parties ou si besoin.

Les frais kilométriques sont dans tous les cas de 0.30 € du kilomètre + les frais de péages si autoroute.